

Bruxelles, le 8 novembre 2022 (OR. en)

13568/22

AGRI 539 AGRILEG 149 WTO 191

## **NOTE POINT "I/A"**

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité spécial Agriculture / Conseil
Objet:	Recommandation de DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (UE) 2021/1345 en ce qui concerne l'autorisation d'ouvrir des négociations avec la Colombie et le Mexique en vue de la conclusion d'accords sur le commerce des produits biologiques
	- Adoption

- Le 15 septembre 2022, la Commission a présenté au Conseil une recommandation de décision du Conseil modifiant la décision (UE) 2021/1345 en ce qui concerne l'autorisation d'ouvrir des négociations avec la Colombie et le Mexique en vue de la conclusion d'accords sur le commerce des produits biologiques.
- 2. Lors de sa réunion du 3 octobre 2022, le <u>Comité spécial Agriculture</u> a confirmé qu'il approuvait la recommandation de la Commission.
- 3. Compte tenu de ce qui précède, le <u>Comité spécial Agriculture</u> est invité à recommander que le <u>Conseil</u> adopte, en point "A" de l'ordre du jour de l'une de ses prochaines sessions, la décision dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 13349/22 + ADD 1.

13568/22 olm/sdr 1

LIFE.1 FR